

Commune de Bourron-Marlotte

Caisse des Écoles

Bref historique

La Caisse de Écoles de notre commune fut créée le 14 octobre 1980 par décision du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur André POIRIER.

L'article 15 de la loi du 10 avril 1867 indique que la caisse est "destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents".

Longtemps cantonnée à des missions originelles, les caisses des écoles ont diversifié leurs activités dans plusieurs secteurs : cantines scolaires, fournitures de lait, organisation de classes de découvertes et progressivement ont mis en œuvre des moyens supplémentaires comme l'accès à la piscine, l'enseignement musical et des langues étrangères, l'achat de livres pour la bibliothèque, et de matériel divers.

Cette évolution a justifié la mise en œuvre d'une comptabilité dérivée du plan comptable général et conforme aux règles fixées par l'instruction budgétaire et comptable M14.

La Caisse de Écoles est soumise aux dispositions du décret du 12/09/1960. Elle est administrée par un **Comité** composé : du Maire (Président), des Inspecteurs primaires et maternels de la circonscription, d'un membre désigné par le Préfet, de cinq conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal, de six membres élus par les sociétaires réunis (liste des membres : voir *vie municipale - les E.P.C.I*).

Tarifs en vigueur



Affaires scolaires

Nature	Tarif	Référence délibérations
Repas enfant au Restaurant Scolaire..... ☛ Enfants commune..... ☛ Enfants hors commune.....	3,65 € 4,62 €	Caisse des Écoles : Séance du 2 octobre 2012
Garderie Péri et Post Scolaire..... ☛ Matin de 7 h à 8 h ½ ☛ Matin de 7 h ½ à 8 h ½ ☛ Matin de 8 h à 8 h ½ ☛ Soir de 16 h ½ à 17 h ½ ☛ Soir de 16 h ½ à 18 h ☛ Soir de 16 h ½ à 18 h ½ ☛ Soir de 16 h ½ à 19 h ☛ Soir de 18 h à 19 h	3 € 2 € 1 € 2 € 3 € 4 € 5 € 2 €	Conseil Municipal : Séance du 13 février 2007
Étude dirigée..... ☛ 4 soirs par semaine..... ☛ 3 soirs par semaine..... ☛ 2 soirs par semaine..... ☛ 1 soir par semaine.....	35,20 € 26,40 € 17,60 € 8,80 €	Caisse des Écoles : Séance du 27 septembre 2011